VILLE DE
L'ARGENTIERE
LA BESSÉE
PORTE DE LA HAUTE MONTAGNE

HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 08 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (17) : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Marion NICOLAS, Loïc RICHARD, Céline BLANCHET, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Laurent THOUVENOT, Alain SANCHEZ.

Pouvoir (1) : Sébastien FERRUS MACHADO absent donne pouvoir à Rémi ROUX.

Était absente (1) : Alice PRUD'HOMME.

Le quorum étant atteint *(au moins la moitié des membres en exercice est présente),* Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 00.

****

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Laure MARFOURE est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10.09.2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du 10 septembre 2026 au vote du conseil municipal.

⇨ **Approuvé à l'unanimité**

III. *Décisions du maire prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal*

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas pris de décisions dans ce cadre depuis le précédent conseil.

IV. Comptes-rendus des réunions des commissions municipales thématiques et du conseil d'administration du CCAS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des comptes-rendus des commissions municipales thématiques et du compte-rendu du conseil d'administration du CCAS qui se sont déroulés au cours du mois de septembre.

18 septembre 2026 : Conseil d'administration du CCAS. Rapporteur : Marie GUIMBERT

Le conseil d'administration du CCAS a examiné plusieurs actions de solidarité qui seront reconduites en 2027. Les membres ont notamment validé le principe d'une aide financière au permis de conduire pour les jeunes Argentiérois ainsi que le renouvellement de l'aide à l'acquisition des forfaits de ski pour les enfants de la commune. Les échanges ont également porté sur l'organisation du repas des aînés et sur les cadeaux de Noël destinés aux enfants, avec une volonté affirmée de privilégier des livres et jeux de société plutôt que des cadeaux à usage limité. Enfin, les administrateurs ont pris connaissance des actions conduites par le Secours Populaire au bénéfice des familles du territoire, notamment l'organisation de stages de natation destinés aux enfants.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

23 septembre 2026 : Commission « travaux ». Rapporteur : Michel LAPALUS

La commission a examiné plusieurs projets d'investissement concernant les bâtiments et équipements communaux. Les échanges ont notamment porté sur le projet de réaménagement du parking de la gare dans la perspective des Jeux Olympiques d'hiver 2030 ainsi que sur les aménagements envisagés au club de tennis. Les élus ont également fait le point sur différents travaux programmés dans les bâtiments communaux, notamment à l'école du Plan d'Ergue et au CRFCK. La commission a par ailleurs été informée de l'avancement du programme de remplacement des compteurs d'eau potable et a poursuivi sa réflexion sur la réhabilitation des logements communaux. Enfin, plusieurs opérations de travaux et d'entretien du patrimoine communal ont été évoquées afin de préparer les futurs programmes d'investissement.

A la suite de cette présentation, Monsieur Laurent THOUVENOT s'interroge sur les démarches administratives nécessaires à la réalisation de l'abri prévu à proximité des courts de tennis. Monsieur Michel LAPALUS indique que les autorisations d'urbanisme requises seront sollicitées conformément à la réglementation en vigueur.

26 septembre 2026 : Commission « sport et activités de pleine nature ». Rapporteur : Benjamin SEMIOND

La commission a engagé une réflexion sur plusieurs projets d'équipements sportifs structurants pour la commune. Les membres ont identifié comme priorité le développement d'un parcours forme autour du plan d'eau destiné à diversifier l'offre sportive et de loisirs accessible à tous les publics, associant activités sportives, cheminements doux et aménagements à destination des familles. Les élus ont également évoqué la nécessaire rénovation du gymnase communal, équipement particulièrement utilisé mais aujourd'hui vieillissant, ainsi que les modalités de financement pouvant être mobilisées à moyen terme. La commission a par ailleurs préparé les animations sportives organisées dans le cadre d'Octobre Rose et dressé un bilan positif de l'expérimentation de fermeture dominicale de la route des Espagnols afin de favoriser les mobilités douces. Enfin, plusieurs sujets concernant les associations sportives locales ont été abordés, notamment la poursuite des activités de handball sur la commune et l'entretien du stade d'eau vive.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

28 septembre 2026 : Commission « animations ». Rapporteur : Sylvia VIGNE

La commission a préparé les principales manifestations qui se dérouleront d'ici la fin de l'année 2026. Les échanges ont notamment porté sur l'organisation du marché de Noël, de l'arbre de Noël des enfants, du repas des aînés et de la cérémonie des vœux du maire. Les élus ont souhaité privilégier des actions favorisant le lien social, les échanges intergénérationnels et l'accès à la culture et aux loisirs. La commission a également travaillé sur les modalités d'organisation pratique de ces événements ainsi que sur les partenariats à mobiliser avec les associations et acteurs locaux. Enfin, plusieurs initiatives destinées aux résidents de l'EHPAD et aux agents communaux ont été évoquées.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

V. Délibérations approuvées

Monsieur le Maire informe l'assemblée le retrait du point numéro 5 « Décision modificative n° 2 au budget principal de la commune », l'ensemble des devis pour le remplacement de la chaudière gaz au bâtiment CRFCK n'ayant pas été reçus. Il sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

1. **Approbation d'un dispositif communal de bénévolat pour les services municipaux et autorisation de signature des conventions de bénévolat**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite favoriser l'engagement citoyen et permettre à des personnes volontaires de contribuer ponctuellement à certaines missions d'intérêt général conduites par les services municipaux. Il précise que ce dispositif vise principalement à répondre aux besoins identifiés au sein de la bibliothèque municipale et

du service culturel des Mines d'Argent. Les bénévoles pourront intervenir dans le cadre de missions ponctuelles telles que l'accueil du public, l'accompagnement d'animations culturelles, le classement documentaire ou encore la transmission de savoirs et de compétences particulières. Il souligne que ces interventions ne se substituent en aucun cas aux emplois permanents de la collectivité et s'exercent à titre gratuit dans le cadre d'une convention de bénévolat.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Pierre RIPPERT s'interroge sur les garanties apportées aux bénévoles et sur les conditions dans lesquelles ils seront encadrés. Monsieur le Maire précise que les missions confiées feront systématiquement l'objet d'une convention individuelle définissant les droits et obligations des parties ainsi que les règles de sécurité applicables. Il rappelle également que la commune conservera un rôle d'encadrement et de coordination des bénévoles intervenant dans ses services.

Approuvé à l'unanimité

2. Actualisation du règlement intérieur du service périscolaire communal

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'actualiser le règlement intérieur du service périscolaire afin de tenir compte de plusieurs évolutions organisationnelles. Les modifications proposées concernent les conditions d'accès au restaurant scolaire, désormais réservé aux enfants scolarisés à compter de la petite section de maternelle, les modalités de paiement des prestations de restauration et de garderie, ainsi que la mise à jour des coordonnées du service. Il précise que ces dispositions sont appliquées depuis la rentrée scolaire 2026-2027 et qu'il est proposé de leur donner effet rétroactivement au 1er septembre 2026.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Pierre RIPPERT demande des précisions concernant l'exclusion des enfants scolarisés en toute petite section du service de restauration scolaire. Monsieur le Maire indique que cette évolution résulte des contraintes d'organisation du service et de la nécessité d'assurer un accueil adapté aux plus jeunes enfants. Il précise que cette mesure a été mise en œuvre en concertation avec les équipes concernées afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et de sécurité.

Approuvé à l'unanimité

3. Avis du conseil municipal sur la demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière « Fond de Rame » située sur la commune de Champcella et exploitée par la société ALLAMANNO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de l'État ont engagé une procédure de participation du public par voie électronique concernant la demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière « Fond de Rame » située sur la commune de Champcella. Il précise que cette demande porte sur une prolongation de trois années supplémentaires, jusqu'au 28 octobre 2030, afin de permettre l'achèvement de l'exploitation de la phase 7 de la carrière. Il souligne que cette prolongation n'entraîne ni augmentation des capacités de production autorisées, ni modification des conditions actuelles d'exploitation ou des prescriptions environnementales applicables au site.

Au cours des débats, Monsieur Alain SANCHEZ souhaite savoir si cette prolongation est susceptible d'engendrer une augmentation du trafic de poids lourds sur le secteur. Monsieur le Maire répond que le dossier transmis par les services de l'État ne prévoit aucune augmentation des volumes autorisés et qu'il s'agit uniquement de permettre la poursuite de l'exploitation dans les conditions actuellement autorisées.

Approuvé à l'unanimité

4. **Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux : demande de subvention au Département des Hautes-Alpes dans le cadre d'ACTEE+ pour l'installation de capteurs d'ambiance**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a candidaté en 2024 au programme ACTEE+, porté par le Département des Hautes-Alpes, afin d'améliorer la performance énergétique de ses bâtiments communaux. Il indique que la candidature de la commune a été retenue et que des travaux ont été réalisés en 2025 pour un montant de 9 378,59 € H.T., consistant en l'installation de capteurs d'ambiance dans plusieurs bâtiments communaux, notamment les écoles, le complexe sportif du Quartz et différents équipements municipaux. Afin de financer cette opération, il est proposé de solliciter une subvention du Département à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux.

Au cours des débats, Monsieur Jean-Pierre RIPPERT souhaite obtenir des précisions sur l'utilité des capteurs d'ambiance installés dans les bâtiments communaux. Monsieur le Maire explique que ces équipements permettent de mesurer différents paramètres, notamment la température et la qualité de l'air intérieur, afin d'optimiser le fonctionnement des systèmes de chauffage et de mieux maîtriser les consommations énergétiques. Il précise que ces données permettront également d'identifier plus facilement certains dysfonctionnements éventuels et d'améliorer le confort des usagers des bâtiments communaux.

Approuvé à l'unanimité

VI. Questions diverses

- **Renouvellement du Conseil Municipal Jeune**

Madame Marion NICOLAS informe l'assemblée du lancement de l'appel à candidatures pour le renouvellement du Conseil Municipal Jeune. Elle rappelle que peuvent se porter candidats les jeunes âgés de 9 à 18 ans dont au moins l'un des parents réside sur la commune. Les candidatures pourront être déposées jusqu'au 7 novembre 2026 et les élections se dérouleront le 21 novembre 2026. Une campagne d'information a été engagée par la commune afin de favoriser la participation des jeunes Argentiérois.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

- **Élaboration du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque**

Madame Marie-Laure MARFOURE fait un point d'étape sur l'élaboration du projet culturel, scientifique, éducatif et social de la bibliothèque municipale. Elle indique qu'une réunion de travail s'est tenue avec les services de la Région et de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes afin d'identifier les axes de développement de l'équipement. Plusieurs pistes d'amélioration ont été relevées et les travaux devront se poursuivre dans les prochains mois afin d'aboutir à la finalisation du projet.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

- **Distribution du prochain bulletin municipal**

Monsieur le Maire informe les élus que la préparation du prochain numéro du bulletin municipal mobilisera prochainement les services communaux. Un appel est lancé aux élus souhaitant participer aux opérations de mise sous pli afin d'apporter leur concours à cette distribution.

Aucune observation n'est formulée par les membres du conseil municipal.

- **Questions du public**

Une personne présente dans le public interroge la commune sur les modalités de facturation qui seront appliquées à l'avenir dans le cadre du programme de déploiement des compteurs d'eau potable. Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau potable demeure communale et qu'aucune évolution n'est envisagée à court terme. Il précise que le programme de déploiement s'échelonnera sur plusieurs années et que les modalités de facturation feront l'objet de réflexions ultérieures en lien avec les contraintes réglementaires applicables.

Une autre question porte sur la publication du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2026 sur le site internet de la commune. Madame la Directrice Générale des Services indique que la commune applique désormais les dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil municipal approuvé lors de la séance du 10 septembre 2026, qui prévoient une mise en ligne après approbation du procès-verbal par le conseil municipal. Le procès-verbal de la séance précédente sera ainsi publié dans les prochains jours à la suite de son approbation.

Interrogée sur l'expérimentation relative au service de restauration du collège, Madame Marie GUIMBERT indique qu'un deuxième test a été réalisé et qu'une réunion associant l'ensemble des acteurs concernés sera prochainement organisée afin de dresser un bilan et d'analyser les retours des usagers, des familles et des personnels.

Une question est également posée concernant la présence d'une interdiction de stationnement aux abords du complexe sportif du Quartz. Monsieur le Maire explique que cet aménagement avait été prévu dans le cadre du projet d'installation d'un radar durant la période de déviation liée aux travaux. Toutefois, le matériel n'a finalement pas été installé par les services compétents et la situation devrait être réévaluée à l'issue de la période de déviation.

Enfin, une personne du public interroge la municipalité sur la possibilité de retransmettre à nouveau les séances du conseil municipal en direct. Madame Marie-Laure MARFOURE indique que la commune rencontre actuellement des difficultés techniques, notamment concernant la qualité du son et le fonctionnement de certains équipements. Elle précise que les services travaillent à la résolution de ces problèmes afin de pouvoir proposer une retransmission dans de bonnes conditions.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20H52.

La Secrétaire de séance Madame Marie-Laure MARFOURE	Le Maire Monsieur Rémi ROUX
	
Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 12 novembre 2026, signé et publié le 13 novembre 2026.	